



# GRILLE DE COTATION COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Critères	Points
<b>Je suis reconnu.e DALO<sup>1</sup></b> <i>Décision de reconnaissance DALO</i>	60
<b>J'habite un logement indigne</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : - Arrêté d'interdiction d'habitation / Arrêté de péril d'immeuble / Arrêté d'insalubrité / Analyses plombémie - Diagnostic plomb - Diagnostic amiante / Rapport d'un travailleur social Documents démontrant l'insalubrité du logement (décision administrative, copie du jugement du tribunal, attestation CAF/MSA etc.)</i>	50
<b>Je suis dépourvu.e de logement et d'hébergement</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : Rapport d'un travailleur social / Attestation - certificat d'hébergement ou de domiciliation</i>	50
<b>Je suis hébergé.e ou logé.e temporairement dans un établissement ou un logement de transition ET/OU je vis dans un appartement de coordination thérapeutique</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : Attestation d'hébergement ou de domiciliation / Rapport d'un travailleur social</i>	50
<b>Je suis victime de violences au sein de mon couple ou je suis menacé.e de mariage forcé ET/OU J'ai été victime de viol ou d'agression sexuelle à mon domicile ou à ses abords ET/OU je suis engagé.e dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ET/OU je suis victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes uniquement pour les victimes de violences au sein du couple ou de mariage forcé : Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales / Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales / Rapport d'un travailleur social Pour toutes les autres victimes de ce critère, aucune pièce justificative n'est requise, le critère est validé manuellement par le guichet.</i>	50
<b>J'ai été reconnu.e victime de catastrophe naturelle ou de sinistre</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50% il faut la pièce suivante : Justificatif de décision administrative</i>	50
<b>J'habite déjà la commune où je demande un logement social</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Contrat de location - justificatif de propriété / Attestation d'hébergement ou de domiciliation / Reçu d'hôtel / Quittance(s) ou tout autre justificatif de loyer à jour NB : Les points sont activés si l'adresse se situe dans l'une des 24 communes de la CASA + le choix 1 de la commune dans «Logement recherché» est identique à la commune de résidence</i>	45
<b>Je travaille dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Contrat de travail du demandeur et le cas échéant du co-demandeur / Fiche(s) de paie du demandeur et le cas échéant du co-demandeur / Justificatif de revenus professionnels (travailleurs indépendants, artisans...)</i>	45
<b>Je suis reconnu.e au titre du Logement d'Abord</b> <i>Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère</i>	45
<b>J'appartiens au premier quartile des demandeurs</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque co-demandeur et des personnes à charge / Justificatif de revenus : Attestation CAF, notification de retraite...</i>	45
<b>Je suis hébergé.e à l'hôtel</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Reçu d'hôtel / Attestation d'un travailleur social ou d'une association / Certificat de domiciliation</i>	35
<b>Je suis déjà locataire d'un logement social, je suis en situation de sous-occupation, et je demande un autre logement sur la même commune</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut la pièce suivante : Contrat de location. Le critère est validé si le nombre de personnes dans le foyer est inférieur au nombre de pièces du logement actuel -1</i>	35
<b>Je suis un.e travailleur ou travailleuse pauvre (relevant du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> quartile de ressources)</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Contrat de travail / Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque co-demandeur et des personnes à charge / Justificatif de revenus professionnels (travailleurs indépendants, artisans...)</i>	35
<b>Mon loyer est trop cher par rapport à mes revenus (50% des ressources du foyer ou plus)</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Contrat de location / Quittance(s) ou tout autre justificatif de loyer à jour. Le taux d'effort correspond au calcul suivant : (Ressources totales du foyer avec allocation logement - loyer chargé x 100) / total des ressources = ... Si résultat &gt;= à 50 % : taux d'effort trop élevé</i>	35
<b>Je suis en situation de handicap</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : - Carte d'invalidité - carte mobilité inclusion ou décision de commission administrative compétente (MDPH...) / Attestation CAF</i>	35
<b>Mon logement est repris ou mis en vente par son propriétaire ET/OU mon logement sera bientôt démoli</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Lettre de congé du propriétaire (dans le cas d'un logement repris ou mis en vente par son propriétaire) / Décision administrative (dans le cas d'un logement bientôt démoli)</i>	30
<b>Je vis dans un logement inadapté à mon handicap ou à la perte d'autonomie</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Carte d'invalidité - carte mobilité inclusion ou décision de commission administrative compétente (MDPH...) / Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)</i>	30
<b>Je vis dans un logement non décent avec au moins un mineur</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : Document démontrant l'indécence du logement (copies du jugement du Tribunal - attestation de la CAF - MSA, etc) / Rapport d'un travailleur social et contrat de location et livret de famille / acte d'état civil</i>	20
<b>Je suis une personne âgée bénéficiaire d'une pension vieillesse</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut la pièce suivante : Tout justificatif de retraite (ASPA, notification retraite)</i>	20
<b>J'ai moins de 30 ans, ou mon co-demandeur a moins de 30 ans</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50% il faut une des pièces suivantes : Carte d'identité ou passeport du demandeur et/ou du co-demandeur / Titre de séjour du demandeur et/ou du co-demandeur avec âge &lt; 30 ans NB : l'identité du demandeur et du co-demandeur sont justifiées au dépôt de la demande</i>	20
<b>Je vis dans un logement suroccupé avec au moins un mineur</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut toutes les pièces suivantes : Contrat de location - justificatif de propriété / Livret de famille - acte d'état civil Précisions sur le critère de suroccupation lié à la «surface» : - 16 m<sup>2</sup> pour 2 personnes et 9m<sup>2</sup> par personne supplémentaire Précisions sur le critère de suroccupation lié au nombre de pièces : le nombre de personnes dans le foyer est supérieur au nombre de pièces du logement actuel + 1</i>	15
<b>Je suis menacé.e d'expulsion sans solution de relogement</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut la pièce suivante : Jugement d'expulsion</i>	15
<b>Je suis hébergé.e par des tiers (parents, enfants, particuliers)</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : Rapport d'un travailleur social / Attestation d'hébergement ou de domiciliation</i>	5
<b>Je reprends une activité après une période de chômage de longue durée (plus d'un an)</b> <i>Pour obtenir le bonus de +50%, il faut les pièces suivantes : Attestation de Pôle Emploi mentionnant la période de chômage / Tout document justifiant d'une reprise d'activité</i>	5
<b>Ancienneté de ma demande de logement social supérieure à 45 mois</b> <i>Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère</i>	50
<b>Ancienneté de ma demande de logement social entre 24 et 45 mois</b> <i>Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère</i>	30
<b>Ancienneté de ma demande de logement social entre 12 et 24 mois</b> <i>Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère</i>	20
<b>Ancienneté de ma demande de logement social au-delà de 45 mois plafonné à 10 ans</b> <i>Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère</i>	+10/an
<b>Je n'ai pas répondu à la sollicitation d'un bailleur qui me proposait un logement ou j'ai refusé un logement adapté à mes besoins et capacités (pondération négative pendant 3 ans à compter de la notification du refus ou de la non-réponse)</b> <i>Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère</i>	-50
<b>J'ai fourni des pièces justificatives valides.</b> Le barème s'applique pour chaque critère pour lequel je fournis les pièces. <i>Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère</i> <b>*Cette majoration n'est pas opérationnelle à ce jour.</b>	+50%*

<sup>1</sup> Droit au logement opposable. La reconnaissance au titre du DALO est du ressort de la commission de médiation (COMED) des Alpes-Maritimes.